



## FEUILLE D'ENGAGEMENT

Un chien, par feuille d'engagement, à remplir en lettres majuscules d'imprimerie.

Braque d'Auvergne	Braque de l'Ariège
-------------------	--------------------

(Rayer la mention inutile)

NOM du chien avec son affixe : ..... Sexe : M / F

N° L.O.F. : ..... N° d'identification : .....

Date de naissance : .....

Origines : Nom de la mère : .....

Nom du père : .....

Producteur : .....

Propriétaire : Nom : ..... Prénom : ..... N° Carte d'Adhérent : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Adresse mail : .....@.....

Participation aux frais d'organisation pour les chiens appartenant au même propriétaire :

DYSPLASIE : A ou B	Adhérent	Non adhérent
1 <sup>er</sup> chien	35 €	40 €
2 <sup>ème</sup> chien	25 €	30 €
3 <sup>ème</sup> chien et suivant	gratuit	gratuit
Baby, Puppy, champion et vétéran	15 €	20 €

Adhésion au club possible sur: [www.braquedauvergne.fr](http://www.braquedauvergne.fr)

CLASSE	Règlementation de l'exposition	TARIF adhérent	TARIF Non adhérent
OUVERTE	A partir de 15 mois		
TRAVAIL	Joindre photocopie SCC du résultat en Field-Trial ou BICP		
INTERMEDIAIRE	De 15 à 24 mois		
JEUNE	De 9 à 18 mois		
PUPPY	De 6 à 9 mois		
BABY	De 4 à 6 mois		
CHAMPION	Photocopie justifiant le titre		
VETERAN	A partir de 8 ans		
CONFIRMATION [ oui ] / [ non ]	A partir de 12 mois - Pour les chiens participants à la N.E. « - Pour les chiens ne participants pas à la N.E.	Gratuit Gratuit	Gratuit 35 € ou adhésion
LOT D'AFFIXE	Inscription le jour de l'exposition	Gratuit	Gratuit
LOT DE REPRODUCTEUR	Inscription le jour de l'exposition	Gratuit	Gratuit

Total : .....€/.....€

N.B. : La radio des hanches n'est pas obligatoire mais, seuls les deux premiers en classe **Intermédiaire, Ouverte, et Travail**, avec lecture de dysplasie A ou B, pourront prétendre au CACS et RCACS (excepté pour les Braques de l'Ariège).

Je déclare accepter, sans restriction ni réserve, les obligations du présent engagement et qui font partie du règlement des expositions.

Date :

Signature :

Cette feuille d'engagement est à retourner :

- par Internet, **uniquement pour l'exposition**, à CEDIA : <http://cedia.fr> (paiement sécurisé),

**date limite de réception pour CEDIA : le 29 Avril 2018,**

- par courrier pour l'exposition et/ou le(s) repas à : Madame SALAIGNAC (déléguée et organisatrice)

**date limite de réception à la déléguée : le 28 Avril 2018,**

Email : [a.salaignac@orange.fr](mailto:a.salaignac@orange.fr) - 21, Chemin de Montbrun - 09350 Daumazan / Arize - Tél : 06.41.36.13.42

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse et le montant de vos engagements (chèque à l'ordre de la RABA). **Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.**

La vaccination antirabique est obligatoire pour les chiens venant d'un département contaminé par la rage. Les chiens provenant d'un pays européen doivent être accompagnés de leur carte d'identification et d'un passeport individuel à jour (**joindre la photocopie à l'engagement**).